

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



19<sup>e</sup> Année

15 MARS 1963

N<sup>o</sup> 4

---

## La Politique Étrangère du Grand-Duché de Luxembourg

*Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 12 mars 1963, Monsieur Eugène SCHAUS, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, a prononcé dans le cadre des discussions budgétaires son discours traditionnel, dans lequel il a défini la position du Gouvernement luxembourgeois vis-à-vis des principaux problèmes internationaux. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.*

### I. — Questions politiques.

L'examen du budget des Affaires Étrangères nous donne chaque année l'occasion, en nous élevant au-dessus des problèmes pratiques auxquels donne lieu l'administration d'un Département ministériel, de faire le point de la situation internationale dans sa généralité. Une rétrospective sur l'exercice écoulé nous amène à mettre en évidence deux événements internationaux bien déterminés: la crise de Cuba et l'interruption des négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes. La première affaire a marqué une césure dans les affaires mondiales; quant à la seconde, elle a provoqué une crise dont le centre se situe en Europe, mais dont les répercussions se prolongent bien au-delà.

#### Relations Est-Ouest

La crise cubaine, dont il n'est pas nécessaire de rappeler les péripéties, représente un tournant décisif dans les relations entre le monde libre et le monde communiste. Cette crise, à laquelle le Gouvernement américain a fait face avec un sang-froid, une intelligence et une fermeté qui ont forcé l'admiration, a fait s'écrouler en l'espace de quelques jours tout un système de pressions, politiques et militaires, qui avaient leur origine en Union soviétique. Nous avons aujourd'hui une appréciation plus réaliste de la situation globale et cette appréciation n'est certainement pas en notre défaveur: le dénouement de la crise de Cuba a redonné aux hommes politiques et aux populations de l'Oc-

cident, s'il le fallait, la conviction profonde qu'il n'y a contre nous aucune fatalité et que, bien au contraire, le courant de l'histoire nous porte. L'agression chinoise contre l'Inde, à la même époque, a eu pour effet de dévoiler également à l'égard des pays du « tiers monde » le véritable visage du communisme mondial. Ces événements continueront, pendant longtemps encore, à faire sentir leurs répercussions.

Bien sûr, tout ceci n'a pas modifié fondamentalement le rapport des forces réelles. Nous devons rester conscients — je n'ai cessé de le rappeler dans mes interventions successives à cette tribune — de ce que nous sommes en face d'un système qui a tourné tous ses efforts vers la constitution d'une puissance militaire au service de visées politiques foncièrement hostiles à notre civilisation; les récentes déclarations tapageuses du Ministre soviétique de la Défense viennent de nous rappeler cette vérité incommode. Mais, en ce qui concerne les forces proprement politiques et morales, dont l'influence n'est pas négligeable même dans une situation dominée par le pouvoir nucléaire, la crise de Cuba a marqué un véritable renversement; cette heure de vérité a fait éclater le caractère irréel de certains thèmes de propagande qui, à force de nous assaillir, finissait par pénétrer dans les esprits.

Cette crise a une nouvelle fois fourni la preuve qu'au moment du danger, l'Occident retrouve spontanément son unité: il est bon de se le rappeler à l'heure actuelle, où des courants divergents se manifestent à l'intérieur de l'Alliance occidentale et du concert européen. Elle a encore mis en évidence l'efficacité des moyens de dissuasion nucléaires des Etats-Unis d'Amérique. L'absurdité d'une nouvelle guerre, qui forme depuis longtemps partie de nos convictions, paraît avoir fait son chemin aussi dans l'esprit des Soviétiques. C'est à cela que nous devons l'accalmie relative qu'il nous est donné de vivre en ce moment et qui permet d'explorer, dans un esprit plus détendu, les possibilités de règlements moins précaires avec le bloc communiste, en ce qui concerne les problèmes majeurs qui risquent de provoquer des conflits ouverts. En effet, il n'existe une chance d'entente, toute relative d'ailleurs, qu'à la condition que le rapport de forces soit tel qu'il interdise d'avance à nos adversaires toute velléité de surprise ou d'aventure.

Tant que cette condition sera donnée, et ceci exigera du monde occidental un effort soutenu pendant de longues années encore, il est permis de penser que les risques d'un conflit militaire seront moins aigus, alors que les chances d'un règlement politique se présentent sous de perspectives plus favorables. Cela d'autant plus qu'à l'intérieur du bloc qui se plaît à relever les « contradictions internes du monde capitaliste », des oppositions de plus en plus profondes se font jour. Il apparaît bien que les leaders soviétiques doivent, tout comme ceux du monde occidental, compter avec une constellation de forces dont certaines sont soustraites à leur contrôle. Mais ce serait une erreur de croire que par là, nos problèmes pourraient se résoudre d'eux-mêmes: quelles que soient les tensions internes qui

se manifestent à l'intérieur du bloc soviétique, ses deux membres majeurs, l'Union soviétique et la Chine, sont solidaires dans l'hostilité irréductible qu'ils ont vouée à notre système social et à notre civilisation.

Les dirigeants politiques du monde occidental seront bien conseillés en ne laissant passer aucune occasion de négocier en vue de la solution des problèmes qui nous obsèdent, mais une telle négociation n'a une chance que dans la mesure où l'Occident conserve son union et sa force.

## L'Alliance Atlantique

L'Alliance Atlantique se trouve confrontée actuellement avec de graves et importants problèmes qu'on peut résumer en cette double proposition: de trouver la réponse la plus adéquate au défi qui nous est opposé et, dans cet effort commun, de rechercher la relation la plus adéquate, dans le cadre de l'Alliance, entre le rôle assumé par les Etats-Unis d'Amérique et la responsabilité incombant à l'Europe.

La déclaration historique par laquelle le Président des Etats-Unis d'Amérique a proposé, le 4 juillet 1962, l'établissement de liens d'interdépendance entre son pays et l'Europe, dès que celle-ci aura parachevé son unité, a sans doute ouvert la voie à une importante évolution de l'O.T.A.N. Les Etats-Unis ont supporté jusqu'à présent la plus grande part du fardeau de la défense commune et il est donc parfaitement normal qu'ils aient eu une voix prépondérante dans la direction de l'Alliance. L'Europe ayant, grâce à son renouveau économique, accru sa puissance, les Etats-Unis d'Amérique lui demandent de contribuer dans une plus grande proportion aux dépenses de défense et ils lui offrent en contrepartie de participer dans une plus large mesure aux responsabilités politiques et militaires de l'O.T.A.N. Cette évolution cependant n'en est qu'à ses débuts; ce sera seulement le jour, pas trop lointain je l'espère, où l'Europe aura parfait son unité, que les liens d'interdépendance entre l'Europe et les Etats-Unis, étroitement et solidairement unis au sein de l'Alliance Atlantique, pourront s'établir.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer la déclaration anglo-américaine de Nassau du 21 décembre 1962 proposant la création au sein de l'O.T.A.N. d'une force nucléaire multilatérale. Du point de vue strictement militaire, la politique atomique de l'O.T.A.N. dépasse évidemment de loin les possibilités d'un pays comme le Luxembourg qui n'est pas à même de participer d'une manière active et directe à une force nucléaire. Cependant, en raison de sa grande importance politique, nous ne saurions ignorer le problème. Aussi le Gouvernement luxembourgeois suit-il avec le plus grand intérêt les études et les travaux actuellement en cours au sein de l'O.T.A.N. au sujet de la constitution éventuelle d'une force nucléaire multilatérale qui serait de nature à accroître d'une façon notable l'influence de l'Europe dans le domaine atomique et de contribuer par là au renforcement du potentiel défensif et de la cohésion de l'Alliance.

La mise sur pied de cette force multilatérale pose évidemment des problèmes fort complexes, notamment en ce qui concerne le pouvoir de décision quant à l'emploi de ces terribles moyens. Les négociations actuelles ne portent que sur la constitution d'une force multilatérale O.T.A.N. D'une force nucléaire européenne, on parlera peut-être un jour, mais je crois qu'il ne saurait en être question dans l'état actuel de la coopération politique européenne. De toute façon, la défense de l'Europe ne peut se concevoir en dehors de la défense atlantique et une force nucléaire européenne ne pourrait être mise sur pied que sous le signe de l'indivisibilité de la stratégie occidentale.

Ainsi que l'ont souligné le communiqué final de la session ministérielle de décembre de l'O.T.A.N. et la déclaration de Nassau, l'efficacité des forces conventionnelles doit être accrue en dépit de l'augmentation de la capacité nucléaire. L'Occident doit pouvoir faire face à toutes les éventualités et disposer également d'un armement classique important. C'est dans ce cadre que se place l'effort de défense du Luxembourg dont l'importance a été soulignée une fois de plus lors de la réunion de l'O.T.A.N. du 12 novembre 1962 consacrée à l'examen de l'effort de défense du Luxembourg. En raison de l'importance stratégique des unités du jour M et des unités d'artillerie, les autorités civiles et militaires ont demandé au Luxembourg que le bataillon d'artillerie devienne une unité du jour M dans les délais prévus. Le vote définitif de la nouvelle législation militaire nous permettra de satisfaire à cette demande.

### Perspectives d'avenir de la coopération européenne

La scène européenne reste dominée par les effets de la suspension abrupte des négociations entre les six Etats et la Grande-Bretagne, à la suite de l'action unilatérale du Gouvernement français. Je me suis expliqué clairement devant l'opinion luxembourgeoise sur l'attitude prise par notre Gouvernement en cette occurrence et je voudrais à cette tribune exposer encore une fois notre position.

J'ai dit, en premier lieu, que notre Gouvernement était et qu'il reste partisan de l'adhésion aux Communautés européennes de la Grande-Bretagne et des autres pays demandeurs, à condition évidemment que les principes et l'esprit du traité de Rome soient respectés. Les négociations en cours devaient nous apporter à ce sujet une certitude. A notre jugement, cette certitude existait déjà dans une large mesure; mais il faut dire en toute objectivité que, les négociations n'étant pas encore terminées, il restait toujours une marge de désaccord entre d'une part les Six, unanimes entre eux, et d'autre part, la Grande-Bretagne. Toujours est-il que notre Gouvernement ne voyait dans la situation aucun élément qui eût justifié l'interruption de la négociation.

La situation étant ce qu'elle est — bien à notre regret — il s'agissait de définir notre ligne de conduite. Notre souci dominant était de ne pas mettre

en danger, par des réactions inconsidérées, ce que nous avons péniblement construit depuis une dizaine d'années en Europe occidentale. Nous avons tout de suite attiré l'attention sur le fait que l'admission de nouveaux membres dans les Communautés ne fait pas, dans les traités de Rome, l'objet d'un engagement juridique, mais que c'est une question politique que chaque Gouvernement peut légitimement juger pour sa part en suivant ses propres critères, tout en respectant les règles de la procédure communautaire. Il en résulte que, tant que l'unanimité ne sera pas faite à ce sujet, les Communautés conserveront leur consistance actuelle. Sachant bien que notre intérêt majeur est engagé dans le bon fonctionnement des Communautés, nous ne nous sommes donc pas laissés entraîner dans des actions qui ne peuvent avoir d'autre effet que d'envenimer la situation et de mettre en cause jusqu'à la cohésion des Six.

Malgré les regrets provoqués en nous par la manière dont la négociation de Bruxelles a été terminée, le Gouvernement s'est donc attaché à chercher les moyens qui pourraient permettre d'atténuer la crise ouverte entre les pays européens. Il a été parmi les premiers à faire des suggestions concrètes, destinées à maintenir le dialogue entre les pays de l'Europe occidentale et la Grande-Bretagne: il s'agirait de profiter d'un cadre qui existe, à savoir le Conseil de l'U.E.O.; nous avons constaté avec satisfaction que cette suggestion a été reprise de divers côtés et qu'elle a été appuyée notamment par le «Comité des Présidents» de l'Assemblée Parlementaire de l'U.E.O., dirigé en ce moment par le Président même de la Chambre luxembourgeoise.

Par ailleurs, nous avons essayé de montrer deux directions dans lesquelles une issue de l'impasse actuelle pourrait être recherchée. Premièrement, il faudrait organiser sur une base stable les relations avec les pays qui, pour le moment, ne peuvent adhérer aux Communautés en qualité de membres; en d'autres termes, de négocier des accords d'association ou des accords économiques, avec la volonté loyale de mener ces négociations à bon terme dans un délai normal. Deuxièmement, il conviendrait d'orienter la politique de la Communauté vers un plus grand libéralisme en ce qui concerne les échanges économiques extérieurs. D'autres voix se sont prononcées depuis dans le même sens; en effet, une telle politique pourrait bien enlever leur acuité aux problèmes qui se posent en ce moment.

Je doute toutefois que l'avenir immédiat soit très favorable aux initiatives nouvelles dans le domaine européen. La bonne politique à suivre me semble consister plutôt, en ce moment, à travailler au développement progressif du Marché Commun qui pose encore d'immenses problèmes à résoudre dans tous les domaines. Peut-être sera-t-il possible, après quelque temps, une fois réalisé le préalable d'une appréciation plus objective des choses, de reprendre les efforts en vue de la construction d'une Europe politique et en vue d'un élargissement de la Communauté des Six par l'adhésion d'autres Etats qui font, eux aussi, partie intégrante du concept de l'Europe tel que nous le concevons.



Diverses questions nous ont été posées au sujet de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement au milieu de la crise que nous vivons. Est-il vrai que nous aurions en l'occurrence fait la politique de la France et pourquoi n'avons nous pas été solidaires dans une plus large mesure avec l'attitude prise par nos partenaires du Benelux? A ces questions, j'aimerais répondre avant tout que le Gouvernement se préoccupe non pas de faire la politique de quelqu'un, mais bien de faire une politique valable objectivement. Notre but reste une Europe intégrée: notre souci majeur est donc de ne pas compromettre ce qui a été construit depuis dix ans et, pour le surplus, de saisir toutes les chances qui se présentent en vue d'un développement ultérieur. Pour cette raison nous continuons à regretter qu'une union politique européenne, même par étapes, n'ait pu se faire à un moment où elle nous semblait possible. Il est probable que bien des déconvenues nous auraient été épargnées si nous avions saisi cette chance. Or, c'est précisément là que réside la divergence d'appréciation au sein du Benelux. De pareilles divergences d'appréciation se conçoivent même entre pays amis, mais elles ne sont pas telles qu'en l'occurrence elles puissent en quoi que ce soit affecter les excellentes relations qui existent entre les trois pays ni entamer la solidarité qui se trouve concrétisée dans le traité d'union qui nous lie.

L'opinion nous demande d'autre part de prendre attitude à l'égard du récent traité relatif à la coopération franco-allemande. Je commencerai par dire que nous sommes plus conscients que d'autres, peut-être, de l'importance de la réconciliation franco-allemande et de l'intérêt, pour nous tous,

d'une bonne entente entre la France et l'Allemagne. Pour cette raison, nous ne pouvons donc que saluer tout ce qui contribue à la bonne compréhension entre nos deux grands voisins.

Ceci étant, nous restons cependant à nous demander si la conclusion d'un traité d'alliance bilatéral est le moyen le plus conforme aux exigences du moment. Il nous semble en effet que les formules bilatérales sont dépassées à une époque qui exige de toute évidence une solution régionale et multilatérale des problèmes. En d'autres termes, nous aimerions voir la réconciliation et la coopération franco-allemande, comme elle a été conçue par les créateurs des Communautés européennes, à savoir: encadrée dans une organisation multilatérale de l'ensemble de l'Europe occidentale. L'appréhension du phénomène qui se déroule actuellement sous nos yeux — c. à d., le fractionnement des relations européennes en des ententes bilatérales — était précisément l'un des motifs pour lesquels nous avons pressé nos partenaires de conclure un statut politique européen. Aujourd'hui, nous percevons de plus en plus clairement les conséquences fâcheuses d'une orientation prise malgré nous.

Tout ceci ne nous empêche toutefois pas d'espérer que l'application des clauses du traité franco-allemand ne se fera pas au détriment de la construction communautaire de l'Europe, voire même d'une Europe élargie, et qu'elle s'inspirera des principes de l'Alliance Atlantique tant pour ce qui concerne l'association entre l'Europe et les Etats-Unis que par rapport aux impératifs de la défense commune de l'Occident.

## II. — Relations Economiques Internationales

### Le Marché Commun

Ce sont les travaux du Marché Commun qui ont dominé, une fois de plus, les activités économiques en Europe pendant l'année écoulée.

Vous vous rappelez qu'à la date du 14 janvier 1962, les Six ont adopté les règlements agricoles et ont décidé le passage à la 2<sup>e</sup> des étapes prévues par le Traité de Rome. Ces mesures importantes ont entraîné une sorte de prise de conscience générale de la Communauté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, parce qu'elles ont documenté l'existence définitive et irrévocable du Marché Commun.

Dans cette partie de mon exposé, j'analyserai d'abord l'activité de la Communauté Economique Européenne sur le plan interne, pour m'arrêter ensuite aux aspects extérieurs de la politique communautaire.

Sur le plan interne, il était normal que les travaux de la Communauté, après les mesures spec-

taclaires prises au début de l'année, et dont j'ai déjà parlé, marquent un certain ralentissement. Des progrès sont néanmoins à enregistrer. C'est ainsi que certains règlements agricoles ont été mis au point. D'autre part, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1962, la deuxième accélération du rythme de désarmement douanier entre les Six a été réalisée. Les droits pour les produits industriels se trouvent maintenant réduits de 50% par rapport à l'année 1957; pour les produits agricoles la réduction s'élève à 30 ou 35%. Dans le domaine tarifaire, la Communauté est ainsi en avance de plus de deux ans sur le calendrier prévu par le Traité.

Sur le plan des échanges entre les Six, il est à relever que malgré une conjoncture mondiale en voie de fléchissement, le commerce intérieur de la Communauté a progressé de 12%, alors que son produit national brut a augmenté de 4,5%. Je dois toutefois reconnaître que par suite de certaines difficultés enregistrées dans le secteur de la sidérurgie, les

pourcentages sont moins favorables en ce qui concerne l'économie luxembourgeoise.

D'autres problèmes, notamment dans le secteur agricole, ne progressent que lentement. C'est ainsi que les règlements pour les produits laitiers, la viande de boeuf et le riz ne pourront sans doute pas être terminés à la date prévue du 1er avril 1963. De même, en matière de politique commune de l'énergie, les travaux n'ont guère avancé. Le Mé-morandum élaboré à ce sujet par les représentants des trois exécutifs européens n'a pu être accepté par les six Gouvernements. Aucun progrès n'est à noter dans le secteur des transports.

Toujours sur le plan interne, le Mé-morandum que la Commission Hallstein a communiqué aux Gouvernements sous le titre de «Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape» a indiqué les projets d'avenir de la C.E.E. en mettant en lumière les nouveaux engagements communautaires que comporte le passage à la deuxième étape de la période transitoire. Une controverse assez passionnée est née, comme vous le savez, autour de la notion de «programme» employée par la Commission. On a pu craindre que la Commission projetait un avenir rigoureusement planifié, dans lequel chaque initiative et chaque activité publique ou privée s'effectueraient suivant les prévisions du plan. Il s'est avéré que tels n'étaient pas les objectifs de la Commission, dont le dessein avait simplement été de souligner qu'il était nécessaire de coordonner les objectifs économiques nationaux, afin d'éviter que les politiques nationales n'aboutissent à se contrecarrer les unes les autres.

Il appert par ailleurs du même Mé-morandum que l'intégration des années à venir doit être appréciée dans la perspective d'une vue d'ensemble, basée sur deux considérations essentielles:

- la première, c'est qu'en raison de l'interdépendance des différents secteurs économiques, la future évolution de la Communauté doit non seulement être graduelle, mais aussi harmonieuse;
- la seconde, que l'intégration économique de l'Europe est dans son essence politique, en ce sens que seule la volonté politique bien déterminée de tous ses membres permettra à la Communauté économique de parachever son intégration.

Ces considérations suscitent, bien entendu, la question de savoir dans quelle mesure cette volonté politique a pu être affectée par l'interruption des négociations avec le Royaume-Uni. Je vous ai déjà donné mon sentiment à ce sujet dans la section introductive de mon exposé. Je voudrais toutefois ajouter qu'en ma qualité de Président en exercice des Conseils communautaires durant le 1er semestre 1963, j'estime de mon devoir de déployer mes efforts pour assurer que le Marché Commun continue à fonctionner et à se développer harmonieuse-

ment, malgré la crise de conscience que traversent certains Etats membres.

Les rapports entre la Communauté et le Royaume-Uni ne sont d'ailleurs qu'un aspect du problème de la politique communautaire extérieure dans son ensemble. A cet égard une chose paraît certaine: Que l'on veuille élargir le Marché Commun ou qu'on veuille le limiter aux membres fondateurs, la Communauté ne pourra se dispenser d'élaborer une ligne de conduite générale à l'égard des rapports qu'elle entend entretenir avec les pays tiers.

Si un Gouvernement individuel peut à la rigueur se permettre de régler de cas en cas ses relations avec les pays tiers, une Communauté aussi vaste, aussi puissante que la nôtre ne le peut pas et cela tant pour des raisons économiques que politiques. Cette considération vaut d'abord pour les pays d'Europe, dont il faudra étudier les possibilités de rapprochement ou de fusion avec les Six. Dans le cas des pays africains, la politique de la Communauté est clairement définie, à l'égard des Etats africains et malgache associés, depuis le 20 décembre 1962, date à laquelle les Six et les Etats associés se sont mis d'accord sur le texte de la nouvelle Convention d'association qui a été paraphée le même jour. Cet accord lie l'Afrique à l'Europe et l'Europe à l'Afrique dans un système commercial de libre échange suffisamment souple pour prémunir les jeunes industries africaines contre une concurrence européenne trop rigoureuse. Il prévoit aussi la façon dont les Six apporteront des prestations financières accrues à la stabilisation et la fortification des économies africaines; il crée enfin, sur le plan institutionnel, une procédure de coopération dans l'égalité et dans la liberté.

J'estime pour ma part, qu'il serait vraiment dommage et dangereux si l'échec momentané des négociations avec la Grande-Bretagne devait retarder l'application de cet accord.

A ce sujet, j'aimerais donner les précisions suivantes:

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne des 25 et 26 février 1963 s'est penché sur le point de savoir à quelle date la nouvelle Convention pourrait être signée. Les délibérations n'ont malheureusement pas abouti à la fixation d'une date, l'unanimité n'ayant pu se faire en raison des réserves de deux délégations.

La carence du Conseil équivaut en fait à la remise de la signature au delà de la date du 19 mars 1963 proposée par les pays associés. Faut-il en conclure que certains Etats membres de la C.E.E. voudraient remettre en cause le contenu ou le texte actuel de la Convention d'Association? Assurément non, car les six Etats membres se sont clairement et unanimement prononcés lors du Conseil du 26 février pour le maintien de la Convention dans sa teneur actuelle. Ils ont également été d'accord d'étudier les mesures intérimaires qui seront éventuellement nécessaires pour garantir la continuité des rapports

économiques et financiers entre les deux groupes d'Etats jusqu'à la mise en application de la nouvelle Convention.

Dans ces circonstances, on peut espérer que le Conseil des 1er et 2 avril 1963 qui rediscutera cette affaire, pourra trouver une solution appropriée et satisfaisante à ce problème dont la grande importance politique et économique ne saurait être contestée.

Après l'Europe, après l'Afrique, il faudra examiner le dossier de nos rapports d'ensemble avec la Méditerranée, avec le Proche Orient, avec l'Amérique latine. Ce ne sont pas des solutions de fortune qui nous permettront de contribuer — comme nous le déclarons par ailleurs — à assurer à ces pays la stabilité et la prospérité économiques qui conditionnent leur stabilité politique et leur évolution démocratique.

Enfin, il faudra déterminer quelles seront les conséquences dans le domaine économique de l'interdépendance à laquelle le Président Kennedy a fait allusion lors de ses récentes déclarations. Ces conséquences sont à l'étude au sein du G.A.T.T. J'y reviendrai ultérieurement.

## Le Benelux

Grâce aux efforts déployés d'une manière continue par les organes de l'Union Economique Benelux, de nouveaux progrès ont pu être enregistrés pendant l'année 1962 dans la voie de la réalisation des objectifs du Traité d'Union.

Si ces résultats ne sont pas toujours spectaculaires au point de frapper l'imagination du grand public, ils contribueront néanmoins à renforcer la cohésion de l'Union Economique Benelux à l'intérieur et vers l'extérieur.

Des progrès ont été notamment réalisés en matière d'élimination des entraves à la libre circulation des produits entre les territoires des trois partenaires. L'inventaire des entraves subsistantes aux frontières internes a été établi et un processus d'élimination progressive des mesures indues a été mis au point.

Des résultats positifs ont été atteints également sur le plan de la coordination et de la libération des transports.

Des mesures ont été approuvées pour améliorer la coordination entre les pays membres lors de l'établissement des budgets nationaux et pour améliorer l'information statistique à l'usage de l'analyse de la conjoncture.

Par ailleurs, il a été approuvé un programme d'étude et de travail dans le but d'harmoniser les politiques nationales dans le domaine social et d'atteindre, sur ce plan, une position coordonnée dans le cadre du Marché Commun et d'autres institutions internationales.

Conscients de l'importance de la promotion des exportations pour l'économie de leurs pays, les trois Gouvernements du Benelux ont jeté les bases d'une coopération étroite entre les services officiels compétents dans ce domaine. Pour le Luxembourg, il s'agira en fait d'étendre au troisième partenaire l'excellente coopération qui existe déjà sur le plan de l'U.E.B.L.

Enfin, l'année 1962 a vu la signature de la Convention Benelux et de la Loi uniforme en matière de marques de produits.

Je ne voudrais pas terminer cette partie de mon exposé consacrée au Benelux sans relever le rôle important joué par le Conseil Interparlementaire Consultatif et lui rendre un hommage mérité.

Les trois Gouvernements auront d'ailleurs l'occasion de lui soumettre un rapport complet sur l'activité des organes du Benelux pendant les douze mois écoulés.

## Le «réexamen de l'U.E.B.L.» terminé

Le fait dominant dans le domaine des relations économiques externes a été pour notre pays la conclusion heureuse des travaux qui se poursuivent depuis un bon moment en vue de la revision des conventions et accords constituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Il peut paraître paradoxal d'avoir procédé à ce travail après l'entrée en vigueur des traités instituant le Benelux et la Communauté économique européenne, mais il faut bien dire qu'en ce qui concerne les intérêts réels de notre pays, c'est bien dans l'Union belgo-luxembourgeoise que réside et que continue de résider le centre de gravité.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le contenu des nouveaux protocoles, étant donné que, quelques jours à peine après la signature, le Gouvernement a été en mesure de saisir la Chambre des Députés d'un projet de loi d'approbation, accompagné d'une ample justification. Je suis heureux de pouvoir dire que ces protocoles, dont j'espère qu'ils seront bientôt avisés par le Conseil d'Etat et approuvés par la Chambre, ont permis de consolider dans nos relations avec la Belgique une atmosphère de parfaite compréhension et de coopération fructueuse.

## G.A.T.T.

Dans le cadre du G.A.T.T. une nouvelle étape a été franchie sur la voie de la réduction des entraves et des obstacles au commerce international. La conférence tarifaire, connue sous le nom de Conférence Dillon, qui a débuté en 1961, a été clôturée en juillet 1962. D'une part, les Parties Contractantes ont reconnu conforme à l'accord général le tarif extérieur commun de la Communauté économique européenne. D'autre part, les principaux pays membres du G.A.T.T. qui ont participé à cette confé-



rence multilatérale se sont mutuellement concédé des réductions tarifaires. Ces abaissements de droits de douane portent sur une grande partie des produits industriels et sur un nombre limité de produits agricoles.

L'assouplissement des entraves au commerce des produits agricoles ne peut pas seulement être atteint par une réduction des barrières douanières étant donné que d'autres mesures protectionnistes sont appliquées. Pour aboutir à un résultat positif la Communauté économique européenne est d'avis que la conclusion d'accords mondiaux sur les principaux produits agricoles pourra donner satisfaction aux pays exportateurs et importateurs.

Lors de la 20e Session les Parties Contractantes ont pris une nouvelle initiative pour développer l'expansion du Commerce International. Dans le courant de l'année 1963, une réunion à l'échelon ministériel sera organisée pour examiner un programme de libéralisation et d'expansion efficace du commerce des produits primaires et secondaires.

La nouvelle loi américaine dénommée «Trade Expansion Act» sur le développement du commerce a ouvert d'importantes possibilités à l'administration américaine de négocier avec les pays membres du G.A.T.T. et en particulier avec la C.E.E. des réductions tarifaires et autres obstacles qui gênent les échanges internationaux.

Ces négociations sont prévues pour 1964.

### O.C.D.E.

La participation du Luxembourg aux activités de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) se poursuit dans tous les domaines principaux intéressant l'économie luxembourgeoise. Je rappellerai que cette Organisation assure une coopération entre l'Europe, les Etats-Unis et le Canada, couvrant l'ensemble des activités économiques: consultations et recommandations en matière de politique économique et monétaire, organisation de l'aide aux pays en voie de développement, coopération dans les domaines scientifiques et techniques.

Dans les activités de politique générale et d'aide au développement, la participation du Luxembourg se place dans une perspective d'ensemble et souvent d'action commune des membres de la Communauté Economique Européenne. En 1961 les Etats membres de l'O.C.D.E. se sont fixé un objectif de croissance de 50% qui devrait être atteint en 1970. La politique économique de l'Occident devrait suivre pour cela une orientation commune, et dans cette orientation le rôle directeur revient évidemment aux grands ensembles tels que la Communauté Européenne et les Etats-Unis. Il en est de même pour l'aide au développement que le Gouvernement luxembourgeois considère principalement en tant qu'action concertée et commune des Etats de la Communauté Economique Européenne. Cela n'em-

pêche pas que le Gouvernement soit obligé à consacrer une attention accrue aux questions d'aide et de développement, afin de poursuivre une politique adaptée aux possibilités et moyens de notre pays.

Au regard des activités scientifiques et techniques et des comités spécialisés qui s'occupent de très nombreux domaines (agriculture, sidérurgie, transports, énergie, main-d'oeuvre, etc.) des contacts ont été établis entre les organes de l'O.C.D.E. et les milieux intéressés de notre pays dans les secteurs public et privé, de manière à permettre une participation luxembourgeoise aux diverses initiatives dans la mesure de nos besoins et de nos intérêts. Ces activités comprennent p. ex. des stages et des sessions d'études organisés par les autorités les plus qualifiées sur le plan international. Il s'agit là d'un avantage considérable qui est offert aux jeunes diplômés et aux milieux professionnels, compte tenu des possibilités restreintes qui existent au Luxembourg pour suivre l'évolution générale du progrès dans les secteurs spécialisés de l'économie.

L'action de l'O.C.D.E. s'exerce ainsi dans de nombreuses branches de l'économie luxembourgeoise et permet d'établir des modes de coopération suivant les besoins qui se manifestent dans les différents secteurs.

### Echanges commerciaux

J'aborderai maintenant l'examen de nos échanges commerciaux.

Notre balance commerciale, tout en restant très positive, s'est soldée par un boni légèrement contracté par rapport à 1961. Si l'année 1962 a vu progresser la libéralisation des échanges dans le cadre du Marché Commun, on a cependant relevé des tendances inverses, surtout dans certains pays d'Amérique latine et d'Afrique du Nord, où des mesures pour protéger des industries nationales naissantes ont freiné nos exportations de produits sidérurgiques. Mes services suivent cette évolution de près, en étroite collaboration avec les autorités belges.

Dans l'ensemble nos exportations s'inscrivent légèrement en hausse. L'évolution des termes d'échange nous est toutefois moins favorable que les années précédentes. D'autre part, nos importations ont augmenté de façon plus sensible que nos exportations.

En 1962, nos principaux clients ont été la Belgique et l'Allemagne, suivis à distance par les Pays-Bas et la France. Le Marché Commun absorbe la majeure partie de nos exportations; la quote-part de la Zone de Libre Echange va en diminuant. Le pourcentage de la Grande-Bretagne dans le total de nos exportations ne représente qu'environ 0,35%, alors que les Etats-Unis ont acheté 9,6% de nos exportations totales, contre 10,5% l'année précédente.

Je rappelle que l'année 1963 verra se réaliser au 1er juillet prochain une nouvelle réduction des droits de douane dans le cadre de la CEE. Nous pouvons espérer que la plus grande perméabilité des marchés des Six qui sera due à la démobilitation tarifaire progressive favorisera dans l'ensemble nos exportations, puisque nos propres tarifs ont de tout temps été très bas.

Dans le domaine des importations, nous constatons également une prédominance accentuée des pays de la C.E.E. La Belgique et la République Fédérale d'Allemagne viennent en tête de la liste de nos fournisseurs, suivies par la France et à quelque distance par les Pays-Bas et l'Italie.

Avant de terminer cet aperçu concernant nos échanges, je voudrais mentionner qu'on constate en 1962 une diminution de nos exportations vers nos partenaires C.E.E., alors que nos importations en provenance de ces pays sont en progression. Faut-il en conclure que nos exportateurs n'ont peut-être pas suffisamment exploité les possibilités que leur offre le marché communautaire? En tout cas, il ne semble pas que nos producteurs et exportateurs n'épuisent à l'heure actuelle les avantages qu'ils pourraient tirer d'un recours plus assidu aux services de l'Office belge du Commerce Extérieur en matière de prospection des marchés étrangers, malgré l'excellente collaboration qui s'est développée entre cet Office et les services luxembourgeois intéressés à l'exportation, et quoique le Département des Affaires Etrangères, dans son «Bulletin», la Fédération des Industriels, dans «l'Echo de l'In-

dustrie», aient attiré à plusieurs reprises l'attention des milieux intéressés sur les possibilités que leur offre un service de prospection à échelle mondiale.

Mes services recherchent également avec nos Ambassades et Consulats une méthode de collaboration plus active dans la promotion des exportations.

Un mot au sujet des accords commerciaux qui ont été conclus ou amendés en 1962 par les trois partenaires de Benelux: — un nouvel accord commercial à long terme a été signé avec la Hongrie; — les listes contingentaires des accords commerciaux conclus avec l'Autriche en 1957 et avec l'Espagne en 1960, ont été remaniées; — enfin, des protocoles additionnels aux accords commerciaux avec le Royaume-Uni et le Japon ont été conclus.

Voilà une vue d'ensemble sur les problèmes internationaux qui nous confrontent plus particulièrement, à l'heure actuelle. Ce sont des problèmes d'une grande envergure et d'une grande gravité. Je vous ai indiqué la position que nous avons prise à leur égard, en nous inspirant, dans toutes les circonstances, de l'intérêt supérieur du pays. Il faut que le Gouvernement puisse, à cet égard, se sentir solidaire avec le Parlement et avec l'opinion publique. C'est pourquoi j'ai tenu à vous informer — comme je n'ai d'ailleurs cessé de le faire par le truchement de votre Commission des Affaires Etrangères — afin que, par l'expression de vos opinions, vous puissiez nous confirmer que nous suivons toujours la ligne approuvée par toute la nation luxembourgeoise.